



MAISON DES
FAMILLES ET DE LA
PARENTALITÉ

« L'autorité parentale en cas de séparation : conséquences au quotidien et pour les vacances »

Mercredi 16 juin de 17h30 à 19h30

**Centre des Corneilles - salle 5
Au 78 rue du Docteur Roux**

Qu'est-ce que l'autorité parentale, notamment conjointe ? Qu'est-ce que cela implique sur les actes qui peuvent être faits ou non par les parents ?

Vacances et Droit de visite et d'hébergement : questions-réponses.

Cette réunion d'information collective est animée par une juriste du Centre d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF94)

L'inscription est gratuite et obligatoire au 01 45 11 65 74 ou
maison.familles.parentalite@mairie-saint-maur.com

